

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2013

Le quatorze octobre 2013 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Olivier SABLÉ, Elisabeth LAHORE, Vincent CHARLOT, Éric CAZABAT, Nicole DUFAU, Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Francis LANDES.

Procurations : Laurent JOUANLONG à Olivier SABLÉ, Nicole LE DIEU DE VILLE à Monique SEMAVOINE, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ à Elisabeth LAHORE, Christophe CARRERE à Jean-Louis VILLE.

Excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE.

La séance est ouverte à 20 heures. Nicole DUFAU est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Le Conseil municipal fixe le prix du repas à la cantine scolaire pour l'année 2014 à 2,80€ pour les élèves et à 5,60 € pour les commensaux (unanimité).

Il fixe ensuite les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2014 qui évoluent en moyenne de 1,58%. La tarification demeure dégressive en fonction du nombre d'enfants inscrits avec la gratuité à partir du 3^{ème} enfant (unanimité).

Les tarifs de location de la salle Marcelle Courtois demeureront inchangés en 2014 (unanimité).

Cimetière communal : le tarif de concession des cavurnes augmentera de 1,92% au 1^{er} janvier 2014, soit 530 € pour une concession de 15 ans et 1060 € pour une concession trentenaire. Le tarif des concessions classiques (2, 4 et 6 places) évolue quant à lui de 0,92% portant de 109 à 110 € le prix du mètre carré (unanimité).

La bourse communale d'enseignement supérieur est fixée pour l'année universitaire 2012/2013 à 110 euros et est octroyée à une étudiante mazéroise en complément de sa bourse départementale (unanimité).

Le Conseil municipal approuve le rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération qui fixe pour l'exercice 2013, le montant des nouvelles charges transférées et détermine le montant de la dotation de compensation correspondante (unanimité).

Crue du 18 juin 2013 :

Madame le Maire expose ensuite au Conseil municipal que les dégâts causés par la crue du 18 juin dernier obligent la Commune à refaire entièrement le terrain d'honneur de football. A ce titre, l'aide financière de l'État et du district de football des Pyrénées-Atlantiques a été sollicitée pour permettre de faire face à cette lourde dépense imprévue. Elle informe l'assemblée que compte tenu des circonstances exceptionnelles de la « catastrophe naturelle » et du statut intercommunal du club de l'Asmur, elle a également lancé un appel à la solidarité auprès des communes de Rontignon et Uzons pour une aide exceptionnelle.

Elle précise cependant qu'entre l'achèvement des travaux de réhabilitation et la possibilité de réutiliser le terrain, il faut compter un an. Aussi, si la Commune souhaite pouvoir récupérer le terrain dès la rentrée sportive 2014, il est impératif de lancer les travaux avant la fin de cet automne. Dans le cas contraire, les travaux seraient repoussés au printemps 2014 avec une livraison du terrain pour le printemps 2015. Elle précise que les travaux de réfection du terrain et de la main courante sont estimés à 50 000 € HT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer les travaux dès novembre 2013 et de les préfinancer sans attendre les aides financières souhaitées.